
Projet éolien Champigneul-Champagne / Pocancy

Compte-rendu du comité de pilotage n°4

Mairie de Champigneul-Champagne, le 06 octobre 2014.

Auteur(s) du compte-rendu : pour Quadran Energies libres: S. Maes

Présents :

- M. Leherle – Maire de Champigneul-Champagne
- M. Mary – Adjoint au maire de Champigneul-Champagne
- Mme Levesque – Maire de Pocancy / Excusée, représentée par son adjoint
- M. Biez _ Adjoint au Maire de Champigneul-Champagne
- Mme Gosset – Présidente de l'association de défense du paysage Campalien
- M. Maes _ Chef de Projet de la société Quadran
- Liste des autres participants (conseillers municipaux, habitants riverains des futurs parcs, non disponible _ feuille de présence à prévoir pour la prochaine séance).

Ordre du jour :

1. Financement Participatif
2. Point sur l'instruction des DAU
3. Photomontages
4. Retombées fiscales pour les collectivités
5. Questions / Réponses

En introduction, M. Blais est excusé par les membres du COFIL pour son absence en raison d'un impondérable de dernière minute.

1. Financement Participatif :

En raison de l'absence de M. Blais, ce sujet est reporté lors d'un prochain comité de pilotage.

Chaque société a créé une société d'exploitation dédiée:

- Parc Eolien de Champigneul-Pocancy pour WEB
- CE Les Vents de Bilcart pour QUADRAN

2. Point sur l'instruction des DAU :

M. Maes présente les premiers retours des services instructeurs suite aux dépôts des deux demandes d'autorisation unique (DAU) de Parc Eolien de Champigneul-Pocancy pour WEB et CE Les Vents de Bilcart pour QUADRAN.

Les demandes sont jugées complètes sur la forme et les pétitionnaires attendent un retour sur le fond sous forme de la recevabilité ou de l'irrecevabilité des deux demandes. Cette étape devrait intervenir entre début décembre et début janvier.

M.Maes précise qu'une commission d'enquêtes avec plusieurs commissaires enquêteurs sera constituée par le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, une fois la recevabilité des demandes prononcées.

3. Photomontages :

Ancien projet 2008 /nouveau projet 2014

M. Maes présente un bilan des photomontages des nouveaux projets et précisent que 8 points de vue sont communs avec l'étude de 2008 et que 14 points de vue sont nouveaux. Les membres du COPIL sont rassurés car il avait l'impression d'avoir « toujours les mêmes points de vue ».

Certains membres du COPIL soulignent l'amélioration en termes de qualité des photomontages et du carnet de photomontages, ces derniers sont plus réalistes.

Photomontage n° 11 D 337 en regardant Pocancy

Lors du dernier comité de pilotage, certains membres avaient fait remarquer une erreur sur le photomontage n° 11 du carnet de photomontage. Les pétitionnaires ont fait vérifier ce photomontage et l'ensemble du carnet et une erreur a été confirmée. M. Maes a donc présenté le photomontage corrigé et les pages modifiées dans l'étude paysagère, le carnet de photomontages et l'Etude d'Impacts sur l'Environnement. Ces pages ont été remis aux représentants des deux communes.

Les pétitionnaires s'engagent à faire parvenir au service de la Préfecture, le photomontage modifié pour intégration dans les documents support de l'instruction.

Nouveaux points de vue

Les membres du COPIL souhaiteraient disposer de photomontages complémentaires :

- vue de puis Cramant avec la Loge de Moët (Chouilly)
- vue depuis Saint-Mard-les-Rouffy

4. Retombées fiscales pour les collectivités

M. Maes présente les composantes fiscales auxquelles les deux sociétés de projets seront soumises :

- taxe d'habitation
- taxe d'aménagement
- La contribution économique territoriale
 - a) La cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - c) L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)

Pour chaque taxe la méthode de calcul est présentée ainsi que les modalités d'application.

Les représentants des communes précisent que pour la CAC, seule l'IFER permet une redistribution vers la commune de la part revenant au bloc communal avec une répartition (80/20). Pour la CFE et la CVAE, la totalité du montant revient à la CAC.

Concernant la CC du Pays de Vertus, la clef de répartition sera à préciser.

M.Maes et M. Blais fourniront à chacune des communes un dossier complet présentant une simulation plus précise des retombées fiscales pour chacune des communes.

5. QUESTIONS/ REPONSES

Les membres du COPIL de Champigneul-Champagne souhaitent qu'une réunion publique soit organisée avant l'enquête publique.

Les membres du COPIL aimeraient connaître les routes empruntées pour la livraison des éoliennes

La date du prochain COPIL sera fixée ultérieurement notamment après un retour des services instructeurs.

Les membres du COPIL souhaitent qu'une carte de laissé passer soit distribuée aux habitants pendant la période de chantier afin qu'ils puissent librement emprunter les chemins d'AF.

Les membres du COPIL demandent comment sont faits les enfouissements de câbles électriques en présence de réseau d'irrigation.

La séance est levée.